



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Lundi 19 Juin 2023

- Nombre de Conseillers en exercice : 39
- Présents à la séance : 31
- Convocation du : 13 juin 2023
- Affichage de la convocation : 13 juin 2023

► **DÉLIBÉRATION N° DEL\_051\_2023**

► **OBJET : Point n° 9 - CONTRAT DE VILLE DE MÂCON - PROGRAMMATION DES ACTIONS POUR L'ANNÉE 2023**

► **PRÉSENTS :**

Monsieur Jean-Patrick COURTOIS, Madame Catherine CARLE VIGUIER, Monsieur Maxim PLAT, Madame Véronique LEFEUVE, Monsieur Éric MARÉCHAL, Madame Sandra ROBIN, Monsieur Jean PAYEBIEN, Madame Nathalie GONCALVES, Monsieur Yves DUPUIS, Madame Émilie CLERC, Monsieur Jacques TOURNY, Monsieur Gérard COLON, Monsieur Charles REBISCHUNG-MARC, Madame Denise NOTON, Madame Marie-Claude MISERY, Madame Véronique-Laure VERRAEST, Monsieur Philippe SCHNEBERGER, Madame Patricia RAVINET, Monsieur Jean-Pierre MATHIEU, Madame Claude CANNET, Monsieur Laurent MAZOYER, Monsieur Jérôme CHEVALIER, Madame Marilyn PETERLIN-MALHERBE, Madame Valentine RIGAUD, Monsieur Alexandre VUILLOT, Monsieur Éric PONCHAUX, Monsieur Emmanuel JALLAGEAS, Madame Ève COMTET SORABELLA, Madame Catherine AMARO, Madame Delphine MERMET, Monsieur Gabriel SIMÉON

\*\*\*\*

► **EXCUSÉS :**

Monsieur Hervé REYNAUD donne pouvoir à Monsieur Jean PAYEBIEN.  
Madame Caroline THÉVENIAUD donne pouvoir à Madame Marie-Claude MISERY.  
Madame Annick BLANCHARD donne pouvoir à Madame Denise NOTON.  
Madame Marie-Claude CHEZEAU donne pouvoir à Madame Émilie CLERC.  
Madame Florence BATTARD donne pouvoir à Madame Sandra ROBIN.  
Monsieur Benjamin DIRX.  
Monsieur Jean-Philippe BELVILLE.  
Monsieur Aurélien DUTREMBLE.

\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : Alexandre VUILLOT**

Dans le cadre du Contrat de Ville de MÂCON, le Comité de Pilotage réuni en séance plénière le mercredi 05 avril 2023 a arrêté, à l'unanimité, la liste des actions de la Ville de MÂCON éligibles à la programmation des crédits 2023.

13 projets présentés par la Ville de MÂCON ont été retenus selon le plan de financement suivant :

NOM DE L'ACTION	FINANCEMENTS	DGCL*/ANCT*	DRAC*	Région Bourgogne Franche- Comté	CAF 71	MBA	VILLE DE MÂCON
CULTIVONS NOS QUARTIERS	39 079 €			6 000 €		5 000 €	28 079 €
LA VIDA DO	6 104 €	2 000 €				1 000 €	3 104 €
ÉVEIL SPORTIF	12 500 €	3 000 €				1 500 €	8 000 €
PRENDS SOIN DE TOI	5 604 €	1 500 €				1 000 €	3 104 €
T'CAP	4 500 €	1 500 €					3 000 €
CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ (CLAS)	121 473 €				Orientation AAP* dédiée		121 473 €
TABLETTE ET LIVRE - UN TRAIT D'UNION À VIVRE	19 574 €	3 500 €				2 000 €	14 074 €
BOURSE AUX DÉPARTS	8 800 €	5 000 €				1 500 €	2 300 €
L'ATELIER DU CUIR ET DU TISSU	7 000 €	5 000 €				2 000 €	
MÂCON PREND SES QUARTIERS D'ÉTÉ	121 000 €	26 000 €		12 000 €		8 000 €	75 000 €
ATELIERS BARRIÈRE DE LA LANGUE	6 429 €			3 000 €		1 000 €	2 429 €
LUD'O FUTUR	5 000 €	3 000 €				2 000 €	
C'EST MON PATRIMOINE	3 800 €		3 800 €				
<b>TOTAUX</b>	<b>360 863 €</b>	<b>50 500 €</b>	<b>3 800 €</b>	<b>21 000 €</b>		<b>25 000 €</b>	<b>260 563 €</b>

\*DGCL : Direction Générale des Collectivités Locales

\*ANCT : Agence Nationale de la Cohésion des Territoires

\*DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles

\*AAP : Appel À Projets

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° DEL\_002\_2020 du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 portant délégation consentie à M. le Maire pour prendre certaines décisions conformément à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la Commission N°6 : Finances, Administration Générale et Intercommunalité du 12/06/2023,

Vu l'avis de la Commission N°2 : Action Sanitaire et Sociale, Animation de Quartiers et Communautés Étrangères du 07/06/2023,

Vu l'avis du Bureau Municipal du 31/05/2023,

Après les interventions de Madame Ève COMTET SORABELLA et de Monsieur Jean-Patrick COURTOIS,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de rapporter, uniquement pour ce rapport, la délégation consentie à M. le Maire sur le fondement de l'article L. 2122-22 26° du Code général des collectivités territoriales en matière de demande d'attribution de subventions,
- d'autoriser M le Maire, ou son représentant, à solliciter auprès de la Direction Générale des Collectivités Locales, de l'Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, de la Région Bourgogne Franche-Comté, de la Caisse d'Allocations Familiales de Saône-et-Loire et de Mâconnais-Beaujolais Agglomération, les subventions inscrites à la programmation des actions de la cohésion sociale pour l'année 2023,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer les conventions d'objectifs et de financements avec la Caisse d'Allocations Familiales de Saône-et-Loire pour les projets concernés,

- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces et documents administratifs afférents aux différents projets.

Le Secrétaire de séance,

Alexandre VUILLOT



Pour extrait Certifié Conforme,

Le Maire,

Jean-Patrick COURTOIS



Certifié avoir été reçu, le

26 JUIN 2023

A la Préfecture de Saône-et-Loire